



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



**CDTTE**

COMITÉ DÉPARTEMENTAL de TENNIS  
de TABLE de l'ESSONNE



## COMPTE RENDU REUNION SPORTIVE Exceptionnelle du 21 février 2012

Présents : BOESPFLUG Alain, GRABAREK Henri, MASSE Joël, THEVENIN Jean.

### Interclubs du 05 février 2012 (suite)

Suite au déclassement de l'équipe IGNY 2 en minimes garçons, un adhérent du club a émis des réserves par courriel et téléphone auprès du Comité.

Ces réserves ont motivé cette réunion exceptionnelle avec les membres de la commission sportive présents ce jour.

A l'examen des résultats, il s'avère que, suivant le règlement de l'épreuve, les joueurs Hamdoun Nathael et Hamdoun Mathis, inscrits en tant que titulaires dans l'équipe 1 ne pouvaient pas être transférés dans l'équipe 2. Seuls les joueurs inscrits en tant que remplaçants peuvent être transférés dans une autre équipe.

Compte-tenu des points classement de ces 2 joueurs, ils auraient dû participer en équipe n°1. Cela aurait profondément modifié le placement des vainqueurs de poules dans le tableau final.

La commission reconnaît que le juge-arbitre n'a pas respecté le règlement et a pris des initiatives que ce dernier ne lui permettait pas.

Il n'est pas matériellement possible d'envisager de refaire la compétition.

En conclusion, la commission confirme sa décision prise lors de la réunion du 07.02.2012 : déclassement de l'équipe minimes d'Igny.

Le responsable de la Commission Sportive

Joël Massé